

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2024/11/21-04
Du conseil municipal du 21 novembre 2024

Date de convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

050-215000845-20241126-DEL20241121-04-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame FORNERET Sarah qui donne pouvoir à Madame ROUCHERE Anne-Marie, Madame GALMEL Isabelle qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame JOUANNE Lydie qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe

Absent(s) : non excusés : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 3

Votants : 15

Madame LECONTE Marie-France a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DES TARIFS ASSAINISSEMENT COMMUNAL POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs de l'eau assainie. Jusqu'à ce jour les tarifs sont les suivants :

- ➔ Prix du m³ d'eau assainie : 2,90 €
- ➔ Montant de la part fixe abonnement : 70 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2025 :

- ➔ Prix du m³ d'eau assainie : 3 €
- ➔ Montant de la part fixe abonnement : 70 €

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro DEL13042022/22

La secrétaire de séance
Marie-France LECONTE



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le
Publication sur le site internet le

28 NOV. 2024

28 NOV. 2024